

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La partie Nord et Nord-Ouest de la Réunion est appelée, du fait de la réalisation en cours ou projetée de grands travaux d'infrastructure, à connaître des modifications profondes tant en matière économique qu'urbaine.

Aussi serait-il nécessaire de disposer d'un document d'Urbanisme définissant les grandes orientations de l'aménagement du territoire et de l'intervention de la puissance publique dans cette zone. La procédure à mettre en oeuvre consiste en l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.).

En effet, aux termes des dispositions de l'article R 122-1 du Code de l'Urbanisme, "Les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme sont établis pour les communes ou les parties de communes dont les perspectives d'évolution requièrent la définition d'orientations fondamentales d'aménagement devant constituer le cadre des interventions de l'Etat, des Collectivités Locales et des établissements et services publics".

L'importance de la mise en place d'un tel document pour cette partie de l'île n'échappe à personne.

Aussi, Monsieur le Préfet sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement a décidé de lancer la procédure d'établissement d'un S.D.A.U. couvrant les territoires des communes de SAINT.DENIS, SAINTE.MARIE, LA POSSESSION et le PORT.

D'autre part, afin d'éviter tout retard dans le lancement de la procédure, il est nécessaire de désigner dix membres du Conseil Municipal qui feront partie de la Commission Locale d'Aménagement et d'Urbanisme chargée de diriger et de suivre les études.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vous demande votre avis.

1°) Quant à la décision d'établir un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) pour la Côte Nord de l'île.

2°) Sur la composition des représentants de la Commune au sein de la Commission Locale d'Aménagement et d'Urbanisme.

Est-ce que vous avez des questions à poser ?

MME ROCHE - A-t-on une idée du coût de l'opération ?

LE MAIRE - Ce n'est pas nous qui payons. C'est l'Etat qui paye l'opération.

M. GERARD - Je crois qu'il faut remettre à jour le plan d'urbanisme.

LE MAIRE - Ca touchera en partie le plan d'urbanisme directeur. C'est simplement une orientation mais le SDAU débouchera sur un POS, qui lui sera le document contreignant.

MME ROCHE - Ca ne dépend pas de l'Equipement.

LE MAIRE - Ca dépend de l'Equipement. Dans le SDAU il y aura des représentants de l'Administration et il y aura aussi des Conseillers Municipaux.

M. BOURHIS - Les Conseillers Municipaux des quatre communes.

LE MAIRE - Saint-Denis présentera 10 noms, Sainte-Marie 2 ou 3 noms, le Port et la Possession quelques noms. Outre des élus, il y aura aussi des fonctionnaires d'Etat. Nous ferons un SDAU qui donnera les orientations des aménagements de la Ville de Saint-Denis, de Sainte-Marie, de la Possession et du Port. Le SDAU va donc couvrir toute cette zone, qui va de Sainte-Marie au Port. En même temps que le SDAU on fera faire le plan d'occupation des sols qui est le document d'urbanisme contreignant. Ce sera lui qui fixera les contraintes concernant les routes et les écoles.

MME ROCHE - Le SDAU existe pour Saint-Denis ?

LE MAIRE - Saint-Denis est compris dans le SDAU. Une fois que le SDAU sera fait, on passera au POS. Le POS aura sa place dans le SDAU. Le POS est particulier à chaque commune.

M. GERARD - Compte tenu de l'importance de ces deux affaires, les commissions des Finances et des Travaux Publics demandent que les Conseillers qui seraient volontaires pour faire partie des commissions se sentent assez concernés pour y consacrer tout le temps qu'il sera nécessaire.

LE MAIRE - Il y aura plusieurs séances. Il y aura une séance par semaine. Donc les volontaires doivent être disponibles.

Mme ROCHE - Ca va durer combien de temps ?

LE MAIRE - Ca durera un an environ. J'ai déjà proposé quatre noms : M. CHANE-KUNE et M. GERARD qui sont délégués à l'urbanisme, M. HOARAU et moi-même.

Il en faut 6 autres : MM. TESSIER - BOURHIS - AFFEJEE Abdoul-Hack - BOYER Bruno Mme ROCHE et M. NATIVEL sont volontaires.

LA COMMISSION composée de : MM. Auguste LEGROS - Maurice CHANE KUNE - Marc GERARD - Marcel HOARAU - Jacques TESSIER - Camille BOURHIS - Abdoul-Hack AFFEJEE - Bruno BOYER - Mme Valère ROCHE et M. Philippe NATIVEL est constituée à l'UNANIMITE.